



CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 30

M. Serge Andrieu –
Mme Yvette Guiou- M. Franck Dupas - Mme Laurence Bosserai - M. Bernard Bossan
Mme Pauline Dreano - M. Alain Belhomme - Mme Caroline Balas - M. Patrick Jaillard
Mme Jacqueline Bouyac - M. Jean-François Senac – **Adjoints au Maire**
Mme Claudine Mora - M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard
M. Angelo Maccagnan – Mme Véronique Mencarelli – Mme Pascale Demuru –
Mme Sandra Gay–Moulines – M. Olivier Ceyte – Mme Céline Alliès-Corteggiani
M. Jaouad Ziati - Mme Victorine Surtel –
M. Pierre Bourdelles – Mme Christiane Morin-Favrot – M. Bertrand De La Chesnais – Mme
Catherine Rimbert – M. Claude Melquior – M. Marc Jaume -
Mme Benoiton Dominique – Mme Najate El Ouahch - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Mme Marie-France Miniconi – procuration à Mme Mencarelli
Mme Jacqueline Renou – procuration à Mme Guiou
M. Marc Dedieu – procuration à M. Bertrand de la Chesnais

Absents

M. Joël Botreau
M. Hervé De Lépinau

Entrées et sorties :

M. Botreau entre pendant les débats relatifs à l'adoption du procès-verbal de la séance précédente
M. De Lépinau entre pendant la présentation du rapport n°1
Mme Dreano sort pendant les débats relatifs au rapport n°1, et entre pendant la présentation du rapport n°9
M. Ziati sort avant le vote relatif au rapport n°9 et rentre pendant la présentation du rapport n°10
M. De Lépinau sort avant le vote relatif au rapport n°11, et donne procuration à M. de la Chesnais
Mme Dreano sort pendant la présentation du rapport n°17

PV de la séance du 1^{er} décembre 2020 :
Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

*_*_*_*_*

<p><u>RAPPORT N°1</u> <u>DAF-</u> <u>MME BOUYAC</u></p>	<p>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>A débattu</i></p>
<p><u>RAPPORT N°2</u> <u>SFM-</u> <u>M. BOSSAN</u></p>	<p>CRISE SANITAIRE CONTEXTE CORONAVIRUS MESURES EXCEPTIONNELLES D'EXONERATION DES DROITS DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement des taxis du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°3</u> <u>SFM-</u> <u>MME DEMURU</u></p>	<p>CRISE SANITAIRE CONTEXTE CORONAVIRUS MESURE EXCEPTIONNELLE D'EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE PENDANT LA DUREE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE 2021</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses et les étalages pour l'exercice d'une activité commerciale pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire 2021.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°4</u> <u>DDLJ-</u> <u>MME DEMURU</u></p>	<p>CRISE SANITAIRE CONTEXTE CORONAVIRUS REMISE GRACIEUSE DES LOYERS DU LOCAL COMMUNAL SIS 37 RUE DES HALLES AU PROFIT DE LA CREMERIE FROMAGERIE MERCY DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2020</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la remise gracieuse des loyers du local communal sis 37 rue des Halles, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

**CRISE SANITAIRE CONTEXTE CORONAVIRUS
REMISE GRACIEUSE DES REDEVANCES
D'OCCUPATION DE LA PISTE DE KART COMMUNALE
SISE CHEMIN DE SAINT PONCHON
AU BENEFICE DES MOTO-ECOLEES
POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL ET NOVEMBRE 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la remise gracieuse des redevances de la piste de kart sis chemin de Saint Ponchon, pour les mois de mars, avril et novembre 2020, pour les moto-écoles suivantes :

RAPPORT N°5
DDLJ-
MME DEMURU

MOTO-ECOLEES	ADRESSE	MONTANT MENSUEL DE LA REDEVANCE	MONTANT DE LA GRATUITÉ
ECOLE DE CONDUITE "MERCIER ET CORNEC"	43 Cours de la Pyramide 84200 CARPENTRAS	32 Euros	96 Euros
ECOLE DE CONDUITE " R.A. MERCIER"	623 Avenue Paul de Vivie 84210 PERNES LES FONTAINES	56 Euros	168 Euros
ECOLE DE CONDUITE " JEAN-PAUL MERINO"	196 Place Aristide Briand 84200 CARPENTRAS	56 Euros	168 Euros
ECOLE DE CONDUITE " MARCO PAULO"	259 Avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS	56 Euros	168 Euros
ECOLE DE CONDUITE "DROIT AU PERMIS"	210 Le Cours 84210 SAINT DIDIER	10 Euros	30 Euros
ECOLE DE CONDUITE "PALAYER"	135 Avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS	32 Euros	96 Euros

Présents : 31 procurations : 3
Adopté à l'unanimité

CRISE SANITAIRE CONTEXTE CORONAVIRUS REMISE GRACIEUSE DES LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX COMMUNAUX DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2021			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la remise gracieuse des loyers et des charges du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2021, pour les commerces suivants :			
COMMERCES / LOCATAIRES	ADRESSE	MONTANT MENSUEL DU LOYER ET DES CHARGES	MONTANT DE LA GRATUITE Du 01/01/2021 au 31/03/2021
Madame Laure MENEBOEUF	79 Rue Porte de Mazan	285 Euros	855 Euros
Librairie-Livres d'occasion Monsieur Stéphane CAZAUX	65, Rue Porte de Mazan	225 Euros	675 Euros
Agence Locale Pour La Transition Energétique	37, Rue Porte de Mazan	255,36 Euros + 80 Euros Charges	1006,08 Euros
Monsieur Ragouraman RAMARAW	55, Rue Vigne	370 Euros +66,67 Euros Charges	1310,01 Euros
Monsieur Nicolas THERIN	45, Rue Vigne	360 Euros	1080 Euros
Boutique des Créateurs Monsieur Laurent BOURGEOIS	35, Rue Vigne	340 Euros + 66,67 Euros Charges	288,86 Euros (Résiliation au 22 janvier 2021)
Comics Factory Monsieur François CORTEGGIANI	12, Rue Porte de Monteux	115,25 Euros + 30 Euros de Charges	435,75 Euros
Air 2D2 Monsieur Philippe DANIEL	25, Rue Porte de Monteux	100 Euros	300 Euros
Kima Technologies Monsieur Naser BENHADJ	98, Rue Porte de Monteux	230 Euros	690 Euros
Galerie Gourmande SARL LAJ Monsieur Madame MORIAUD	45, Rue Galonne	637,96 Euros + 20 Euros	1973,88 Euros
Snack Bar Le Reinitas Monsieur Jean-Luc DURAND	6, Rue Plan Porte d'Orange	359,67 Euros	1079,01 Euros

RAPPORT N°6
DDLJ-
MME DEMURU

	COMMERCES / LOCATAIRES	ADRESSE	MONTANT MENSUEL DU LOYER ET DES CHARGES	MONTANT DE LA GRATUITE Du 01/01/2021 au 31/03/2021
	Le Petit Serge SARL Pizzeria La Garrigue Monsieur Serge GHOUKASSIAN	170, Avenue Jean Jaurès	561,43 Euros	1684,29 Euros
	Crèmerie Fromagerie MERCY	37 Rue des Halles	750 Euros	2250 Euros
	Monsieur Bernard BARBE	10, Place de la Marotte	158,22 Euros	474,66 Euros
	Le lutin Park Monsieur Madame DURAND	Place de Verdun	25,41 Euros	76,23 Euros
	Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à l'unanimité</i> <i>Mme Alliès-Corteggiani ne prenant pas part au vote</i>			
<u>RAPPORT N°7</u> <u>DDL-</u> <u>M. LE MAIRE</u>	CHARTE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A CARPENTRAS LA CONVENTION CITOYENNE CARPENTRASSIENNE Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création de la convention citoyenne carpentrassienne. Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à 26 voix Pour (Aimer Carpentras)</i> <i>Et 9 voix Contre (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</i>			
<u>RAPPORT N°8</u> <u>DDL-</u> <u>M. LE MAIRE</u>	CHARTE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A CARPENTRAS LE BUDGET PARTICIPATIF Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création du budget participatif dans le cadre de la Charte de la Démocratie Locale dans la limite de 700 000 € TTC. Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à 26 voix Pour (Aimer Carpentras)</i> <i>Et 9 voix Contre (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</i>			

<p><u>RAPPORT N°9</u> <u>DDL-</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>CHARTRE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A CARPENTRAS LE DROIT D'AMENDEMENT</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création du droit d'amendement dans le cadre de la Charte de la Démocratie Locale.</p> <p>Présents : 31 procurations : 3 <i>Adopté à 26 voix Pour (Aimer Carpentras)</i> <i>Et 9 voix Contre (Union pour Carpentras ; Bougeons pour Carpentras)</i></p>
<p><u>RAPPORT N°10</u> <u>DDL-</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>CHARTRE DE LA DEMOCRATIE LOCALE A CARPENTRAS LE REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'un Référendum d'Initiative Citoyenne dans le cadre de la Charte de la Démocratie Locale.</p> <p>Présents : 32 procurations : 3 <i>Adopté à 26 voix Pour (Aimer Carpentras)</i> <i>7 voix Contre (Union pour Carpentras)</i> <i>Et 2 Abstentions (Bougeons pour Carpentras)</i></p>
<p><u>RAPPORT N°11</u> <u>SJ-</u> <u>MME DREANO</u></p>	<p>MODIFICATION DU DISPOSITIF « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification du dispositif « Bourse au Permis de Conduire », portant à 35 le nombre de jeunes bénéficiaires, ainsi que la modification de la période de dépôt des dossiers, et les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes dans la réussite de leur projet.</p> <p>Présents : 31 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°12</u> <u>DINT-</u> <u>M. ZIATI</u></p>	<p>CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COVE POUR LA REALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE URBAINE DYNAMIQUE PERMETTANT DE RENDRE LISIBLE L'OFFRE DE STATIONNEMENT DU CENTRE-VILLE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'une signalétique urbaine dynamique dans le cadre d'un projet intercommunal, porté par la CoVe et cofinancé par la Région.</p> <p>Présents : 31 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°13</u> <u>DDLJ-</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>FIXATION DES LOYERS ET DES CONDITIONS DE LOCATION DE L'ENSEMBLE DES APPARTEMENTS MUNICIPAUX</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la fixation des loyers et des conditions de location de l'ensemble des appartements communaux tel que :</p>

Logements	étage	typologie	Surface en m ²	Loyer hors charges	
Rue porte de Monteux					
46, rue Porte de Monteux	1	T2	52	329,49€	
46, rue Porte de Monteux	1	T4	85	538,59€	
46, rue Porte de Monteux	2	T1	44	278,80€	
46, rue Porte de Monteux	2	T1	29	183,75€	
12, rue Porte de Monteux	2	T1bis	30	228,07€	
12, rue Porte de Monteux	2	T1bis	30	189,94€	
47, rue porte de Monteux	1	T3	90	570,28€	
47, rue porte de Monteux	1	T2	45	285,14€	
47, rue porte de Monteux	2	T3	74	468,89€	
47, rue porte de Monteux	2	T3	88	557,60€	
47, rue porte de Monteux	3	T3	53	335,83€	
12, rue des lices Monteux	2	T2	30	362,17€	
12, rue des lices Monteux	1	T2	30	189,94€	
Quintine					
		T2	59,56	265,55€	
		T3	67,23	356,76€	
		T4	78,98	398,73€	
Îlot Cottier 1					
40, rue cottier	Rdc	T2 en sous sol	29	183,75€	
40, rue cottier	1	T3	58	367,51€	
40, rue cottier	1	T1	23	145,74€	
40, rue cottier	1	T3	56	354,84€	
40, rue cottier	2	T3	59	373,85€	
40, rue cottier	2	T1	24	152,07€	
40, rue cottier	2	T3	58	367,51€	
40, rue cottier	3	T5 duplex	83	525,92€	
40, rue cottier	3	T3	46	291,47€	

	40, rue cottier	3	T2	42	266,12€
	Îlot Cottier 2				
	37,impasse Cottier	Maison de ville en R+1 avec jardin	T4	75	610,13€
	37,impasse Cottier	Maison de ville en R+2 avec jardin	T3	68	553,19€
	37,impasse Cottier	rdc	T1	19	120,39€
	37,impasse Cottier	R+2	T2	47	297,81€
	Îlot Cottier 3				
	17,rue de la vieille juiverie	Rdc	T1	26	164,74€
	110, rue cottier	Rdc	T3	54	340,58€
	110, rue cottier	1	T2	45	285,14€
	110, rue cottier	1	T3	60	380,18€
	110, rue cottier	2	T2	47	297,81€
	110, rue cottier	2	T2	41	259,80€
	14, rue fournaque	2	T2	41	259,80€
	28, rue fournaque	Maison avec jardin en R+3	T4	71	577,60€
	Présents : 31 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i>				
RAPPORT N°14 DDLJ- M. LE MAIRE	ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES BX N° 750, BY N° 965, N° 983 ET N° 1077 SISES LIEU-DIT LES SAFFRAS – FAUBOURG DE LA LEGUE A CARPENTRAS AUPRES DE LA SARL LES FAUBOURGS DE LA LEGUE				
	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées BX n° 750, BY n° 965, n° 983 et n° 1077, sises lieu-dit Les Saffras – Faubourg de la Lègue, à titre gratuit.				
	Présents : 31 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i>				
RAPPORT N°15 DDLJ- M. LE MAIRE	CESSION D'UNE PARCELLE BATIE COMMUNALE CADASTREE CE N°936, SISE 52 RUE SAINT LAZARE, A CARPENTRAS, AU PROFIT DE MONSIEUR JEREMIE ROUZAUD				
	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession de la parcelle CE n° 936, sise 52 rue saint Lazare, d'une surface d'environ 45 m² à Monsieur Jérémie Rouzaud au prix de 45 000€.				
	Présents : 31 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i>				

<p><u>RAPPORT N°16</u> <u>DDLJ-</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE EN TREFONDS SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES C N°271 ET N°300 SISES AVENUE ZAMENHOF A CARPENTRAS AU PROFIT DE LA SCI LES TOURMALINES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la constitution d'une servitude de passage au profit de la Société Civile Immobilière Les Tourmalines en tréfonds sur les parcelles communales CS n° 271 et n° 300 sises avenue Zamenhof.</p> <p>Présents : 31 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°17</u> <u>DDLJ-</u> <u>M. BLANCHARD</u></p>	<p>REGLEMENT « OPERATION RAVALEMENT DE FAÇADES » 2019 – 2025 AVENANT N°1</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet d'avenant du règlement « Opération Ravalement de Façades », permettant la préservation de l'habitat naturel des hirondelles et des martinets dans le centre-ville, et la création d'une participation financière de la ville à hauteur de 30 € par nid.</p> <p>Présents : 30 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°18</u> <u>DCA</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) REMPLACEMENT DE M. DENIS SOULA</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a élu Monsieur Patrick Jaillard, représentant du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).</p> <p>Présents : 30 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°19</u> <u>DCA</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p>Présents : 30 procurations : 4 <i>A pris Acte</i></p>
<p><u>RAPPORT N°20</u> <u>DCA</u> <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le : 24 février 2021

Le Maire



Serge Andrieu